



# République Française

## Département de la Charente-Maritime Vals de Saintonge Communauté

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 06/02/2026

ID : 017-200041689-20260202-CC2026\_003-DE



### Conseil Communautaire du 2 février 2026

## **Objet : Vote des taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2026**

### **Numéro de délibération : CC2026\_003**

L'an deux mille vingt six, le deux février, le Conseil Communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 27 janvier 2026, s'est réuni en séance plénière à Salle de l'Alliance à Essouvert sous la présidence de M. Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

#### **Délégués présents :**

Francis BOIZUMAULT, Fabien BRODU, Eric POISBELAUD, Rémi LAMARE, Daniel LAGARDE, Charles BELLAUD, Jean-Claude CAILLAULT, Gilles VENNER, Hubert COUPEZ, Annie POINOT-RIVIERE, Alain MEGE, Pierre ARNAUD, Jean-Luc DUGUY, Christine VERNON, Bernard GOURSAUD, Didier COSSET, Jean-Claude ALLEIN, Philippe HARMEGNIES, Jean-Michel GAUTIER, Jacques TROUVAT, Henri AUGER, Dominique BERNAZEAU, Jocelyne RE, Pascal SAGY, Emmanuelle CAIVEAU, Michel LAVILLE, Thierry GOUJEAUD, Olivier FOUCHE, Serge BERNET, Jacky RAUD, Alain VILLENEUVE, Michel PELLETIER, Frédéric BRUNETEAU, Roseline GICQUEL, Michel GARNIER, Marie-Christine PINEAU, Maurice PERRIER, Daniel DARDILLAT, Michel FILLEUL, Patrick XICLUNA, Liliane BEGUE, Monique CHEMINADE, Gérard BIELKA, Jérôme HILLAIRET, Annie HILLAIRET, Frédéric MICHEAU, Pierre DENECHERE, Bruno POMMIER, Ornella TACHE, Dominique BOUIN, André LECLERE, Dominique SEYFRIED, Didier BASCLE, Corinne ETOURNEAU, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Catherine BAUBRI, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Anne DELAUNAY, Gaëlle TANGUY, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Frédéric EMARD, Renée BONNEAU, Annie PEROCHON, Sylvie POUILLET, Jean-Michel PIOLOT, Dominique GUILLON, François PINEAU, Michel LALAZON, Jean-Claude GODINEAU, Daniel LEMRAY, Paulette MARCOUILLER, Sylviane DORNAT, Sylvain ALBRECHT, Jacques GOGUET, Danielle PERTUS, Christelle MARCHET, Suzanne FAVREAU, François BOURGEOIS, Didier DAUNIZEAU, Thierry EPLENIER, Julien GOURRAUD, Suzette MOREAU, Brigitte DAVID, Michel ANDRE, Simone ROY, Didier MARTIN

#### **Absents excusés ayant donné procuration :**

Roland NAZET donne pouvoir à Maurice PERRIER  
Jean-Michel CHARPENTIER donne pouvoir à Jacky RAUD  
Wilfrid HAIRIE donne pouvoir à Liliane BEGUE  
Marie-Pierre LE SELLIN donne pouvoir à Patrick XICLUNA  
Sylvain MARCHAL donne pouvoir à Monique CHEMINADE  
Maurice PINEAU donne pouvoir à Annie PEROCHON  
Myriam DEBARGE donne pouvoir à Anne DELAUNAY  
Laurent BOUILLE donne pouvoir à Pierre DENECHERE

#### **Absents :**

Christian FERRU, Bruno SOGUES, Magali HIDREAU, Alain BILLAUD, Marie-Agnès BEGEY, Jacques BARON, Philippe LACLIE, Serge MARCOUILLE, Alain BELLU, Béatrice GEAY, Germain HENNION, Danièle PERAUD, Marie-Claude GIOVANNINI, Stéphanie GRIMAUD, Jean-François PANIER, Gérard LAMIRAUD, Odile MEGRIER, Régis DUTHILLE, Jean-Paul AUGUSTIN, Jacques ROUX, Alain INGRAND, Jean-Mary BOISNIER, Françoise GUERET, Joël WICIAK, Christian

GRATEREAU, Sylvie SABOUREAU, Bruno MAPAL, Valérie FLOCH-R  
Matthieu GUIHO, Mathilde MAINGUENAUD, Hénoch CHAUVREAU, Pierre-Michel MARCH  
Francis GUAY, Patrick REVEILLAUD, Pierre TEXIER, Francine MINEAU, Alain BERTIN, Bernard  
CAILLAUD, Victor GEOFFROY, Jean-Claude MARTEAU

**Secrétaire de séance :**

Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : ROSIER Renaud

GUIBERTEAU Cécilia

GROLEAU Karine

HOUET Patricia

REGNAULT Pierrick

GROS Véronique

**Nombres de membres :**

En exercice : 139

Quorum : 70

Présents : 90

Votants : 98

Pouvoirs : 8

**Publication (affichage) ou notification du :**

# Vote des taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2026

Vu la délibération n° CC2017\_123 du 27 septembre 2017, instituant un zonage pour service rendu en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères,

La mise en place de ce zonage permet, conformément aux articles 1609 quater et 1636 B sexies III du Code général des impôts, de voter des taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) différents pour chaque zone.

La variation des taux de TEOM ne faisant l'objet d'aucun encadrement ni plafonnement, le conseil dispose donc d'une entière liberté pour fixer ces derniers sous réserve, toutefois, qu'ils soient proportionnels à l'importance du service rendu.

Vu la délibération n°CC2022\_122 du 10 octobre 2022, modifiant le zonage existant pour le passer de 2 à 3 zones de perception,

Il est rappelé au conseil communautaire qu'il est nécessaire de fixer le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour les 3 zones au titre de l'année 2026 :

• **Zone n°1 : communes des secteurs suivants**

- Secteur Val de Trézence
- Secteur Saint-Hilaire-de-Villefranche
- Secteur Loulay
- Secteur Saint-Savinien périphérie
- Secteur Aulnay
- Secteur Matha périphérie
- Secteur Saint-Jean-d'Angély périphérie

• **Zone n°2 : communes de Saint-Savinien et Matha**

• **Zone n°3 : commune de Saint-Jean-d'Angély**

Considérant le changement de système de collecte sur les communes de Matha et de Saint-Savinien depuis 2025,

Considérant qu'il n'a pas été possible de revoir la sectorisation avant le 15 octobre 2025 pour tenir compte des évolutions des conditions de réalisation du service à compter de 2026,

Considérant qu'il n'existe plus de justification au maintien d'une différenciation tarifaire entre le secteur 1 et secteur 2,

Comme en 2025, il est proposé au conseil communautaire d'appliquer au secteur 1 et au secteur 2 les mêmes montants de tarification afin de tenir compte des conditions identiques de réalisation du service.

Il est également proposé au conseil communautaire de maintenir les taux de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères au même niveau que pour l'exercice 2025.

En conséquence, après avis de la commission ressources du 21 janvier 2026, il est proposé au conseil communautaire :

- de fixer les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2026 comme suit :
  - zone 1 : 11,59 %
  - zone 2 : 11,59 %
  - zone 3 : 8,81 %
- d'autoriser le président à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à la majorité.

- Pour : 80
- Contre : 13
- Abstention : 5

Ainsi fait et délibéré, les jours et an susdits,

Au registre sont les signatures,

Pour copie certifiée conforme.

Fait à Saint-Jean d'Angély,